



Cimetières

Achat d'une concession funéraire

Pièces à fournir :

Livret de famille + un justificatif de domicile (facture d'énergie, loyer, eau, feuille d'imposition récente)

Coût : tarifs votés par le conseil municipal

Renouvellement des concessions des cimetières communaux

Concessions arrivant à expiration en 2017 :

- ▶ pour celles d'une durée de 30 ans, les concessions acquises ou renouvelées en 1957 et 1987
- ▶ pour celles d'une durée de 15 ans, les concessions acquises ou renouvelées en 1987 et 2002
- ▶ pour celles d'une durée de 50 ans, les concessions acquises ou renouvelées en 1917 et 1967

Les concessions qui seront reprises courant 2017 sont celles, acquises ou renouvelées, en 1964, 1984 et 1999 et expirant en 2014.

Pièces à fournir :

une pièce d'identité, le livret de famille et l'ancien titre de concession.

Coût : votés par le conseil municipal. Paiement par chèque à l'ordre du Trésor Public.

Observations : préciser le lien de parenté avec le titulaire de la concession. Les renouvellements de concessions seront à faire en mairie auprès du service Cimetières.

Renseignements au 01 41 70 7404 et 01 41 70 74 03 service cimetières.

Cimetières communaux

Ancien cimetière

Rue de Vaujours
Tél. 01 43 30 68 59

Nouveau cimetière

Allée de l'Est

Tél. 01 43 83 87 05

Ouverts tous les jours de 8h à 19h du 1er mai au 30 septembre et de 8h à 17h du 1er octobre au 30 avril.

Il est prévu, pour l'entrée au nouveau cimetière, pour les personnes à mobilité réduite uniquement, d'avoir accès en voiture, les mercredis et samedis de 9h30 à 11h30 et de 14h à 16h, hors jours fériés. Pour cela il suffit de demander une carte d'accès en mairie, (services techniques) sur présentation d'un certificat médical ou d'une carte d'invalidité.



MAIRIE DE LIVRY-GARGAN
3, PL. FRANÇOIS-MITERRAND - B.P. 56 - 93891
LIVRY-GARGAN

☎ 01 41 70 88 00 📠 01 43 30 38 43